



## Vice caché ou non ?? Que dois-je faire ??

Par **Keyziie**, le 19/06/2012 à 12:08

Bonjour,

Je viens prendre quelques conseils. Je ne sais pas trop par où commencer.  
J'ai acheté une Peugeot 306 en Octobre 2011.

La vendeuse ne m'a pas fourni le carnet d'entretien " ce qui n'est pas très grave je pense ?" et elle m'a fourni un contrôle technique datant de plus de 6 mois qui avait été fait par l'ancien proprio avant elle " qui est un garage qui en ce moment même est en liquidation judiciaire"

Suite à ça sur son CT, J'ai pu remarquer des points avec et sans obligations de contre visite qui n'ont pas été retranscrits sur la contre visite. " sa contre visite est vide "

Pour faire la carte grise j'ai donc dû faire un contrôle technique et c'est là qu'ils ont découvert des choses beaucoup plus graves que ce que m'indiquait son contrôle.

Comme : - mauvaise fixation du flexible de carburant sur le sien qui s'est transformé en fuite du flexible de carburant sur le mien.  
- etc....

On m'a aussi annoncé que le véhicule avait été gravement accidenté. L'angon est gravement déformé, radiateur plié ce qui m'a valu un nouveau joint de culasse et bielle cassée en deux.

J'ai donc appelé la personne qui m'avait vendu ce véhicule et lui ai demandé si elle avait eu un accident, elle m'a assuré que non....

En plus de tout ça suite au CT qui n'est pas passé. J'ai fait énormément de réparation.  
Comme

- Changement de batterie
- Nouveau joint de culasse
- 2 nouveaux triangles et nouvelles rotules à l'avant
- 4 pneus neufs " cause de usures anormales

- Disques et plaquettes de freins " qui étaient usés dès l'achat mais dont je n'étais pas au courant"

Quelques mois après avoir fait ces réparations, je me décide a appeler la personne pour savoir si elle acceptait de payer 800€ ce qui est la moitié des frais de réparations que j'ai du faire, ce qu'elle a bien sur sur refuser.

Que dois-je faire?

Voici quelques questions... =)

- Est-il obligatoire pour une vente de véhicule d'avoir un CT datant de moins de 6 mois ?

- Langeron et le radiateur sont gravement déformés, est-ce des vices cachés?

- Éclairer moi un peu s'il vous plait je ne sais pas trop quoi faire. Et surtout si ça sert a quelques chose que je l'attaque.

J'espère que vous pourrez m'aider. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Au revoir. K.

Par **razor2**, le **20/06/2012** à **12:18**

Bonjour, elle aurait du refaire un CT, elle est donc en tort. Vous devez lui envoyer une mise en demeure en LRAR pour l'annulation de la vente, en disant que comme elle a vendu ce véhicule avec un CT de plus de six mois, elle est en faute et perdrait en cas de procédure civile. Sans réponse de sa part ou en cas de réponse défavorable, vous devrez alors aller devant la juridiction civile compétente pour demander la résolution de la vente. Cependant, vous n'auriez pas du faire les réparations. Car pour celles ci, vous n'aurez plus de recours.